

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal

du 18 décembre 2019 à 18 heures 30

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Mesdames LACQUA-GNONI-Monsieur BOUIX-Madame GARCIA-Messieurs BRICOUT-MEUNIER-RAIBAUDI-Madame SICARDOU-Monsieur BERTAINA-Madame BENSA-Monsieur RASTOUL-Mesdames LAMBERT-MILLION-Monsieur POMA

ABSENTS EXCUSES : Mesdames DI MAGGIO-GUERIN-Messieurs OSTENG-PESINI

PROCURATIONS : Monsieur OSTENG à Monsieur RASTOUL

ABSENTS : Messieurs CARNIATO-LHUILIER-LENOIR-Mesdames GUERRAULT-MICHAUD-Monsieur MORETTO-Madame BLOMBOU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Claudie LACQUA

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 26 novembre 2019**
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

Préambule : Rajout d'un point supplémentaire concernant LE MOULIN DE ROUSSIL pour le garder dans le patrimoine de la commune, Monsieur le Maire propose de délibérer pour demander les subventions les plus élevées possibles dans le cadre d'une acquisition.

Accord du Conseil Municipal

*** Délibération n° 2019 / 127** : Décision Modificative n° 3 du budget principal de la commune

Cette dernière décision modificative de l'année a pour but :

1) EN FONCTIONNEMENT

- de permettre les rattachements sur le chapitre 011 (dépenses à caractère général) en augmentant ce chapitre à hauteur de 180 000 euros.

En effet, la commune a dû faire face à certaines dépenses imprévues tout au long de cette année, notamment :

- a) Le règlement d'un solde des années antérieures avec l'IFAC à hauteur de 70 000 euros
- b) La reprise d'un contrat de maintenance pour le parking avec 3 années à payer en 2019 (2017-2018-2019) : 20 000 euros
- c) Des interventions plus nombreuses du SICTIAM pour l'assistance au parc informatique ainsi que la maintenance des caméras de surveillance (+20 000 euros)
- d) L'augmentation des frais de nettoyage des locaux notamment avec le centre technique, l'Église et la Bastide aux Violettes. (+20 000 euros)
- e) Des dépenses plus importantes que prévues sur la fête des violettes (+20 000 euros)
- f) Une prévision de dépense inférieure au réel pour les prestations de l'IFAC et l'achat de repas (+30 000 euros)

Toutes ces dépenses ont déjà été payées ; cependant il est nécessaire d'augmenter le 011 à hauteur de ce montant afin de solder les factures en cours et de prévoir les rattachements.

Cette augmentation du chapitre 011 sera compensée :

- d'une part, par une augmentation de recettes sur les droits de mutation, la somme attribuée cette année étant de 90 000 euros, supérieure aux prévisions
- d'autre part, à une diminution du virement à la section d'investissement à hauteur de 90 000 euros.

2) EN INVESTISSEMENT

Il s'agira donc de compenser la réduction du virement de la section de fonctionnement (-90 000 euros) à la section par une diminution de l'opération 2018-02 Ecole élémentaire à hauteur de 100500 euros. Cette réduction de crédit est rendue possible compte tenu de l'avancement des travaux.

Le delta permettra d'augmenter l'opération 168 Matériel Divers à hauteur de 10 500 euros afin de prendre en compte l'acquisition de matériel supplémentaire pour les illuminations de fin d'année.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

* **Délibération n° 2019 / 128** : Révision de l'Autorisation de Programme pour l'opération d'extension de l'école élémentaire

Dans le cadre du projet d'extension de l'école élémentaire, le Conseil Municipal a décidé le 13 avril 2018 de mettre en place une Autorisation de Programme de 430 000 € conformément à l'estimation financière fournie par le cabinet d'étude.

La dernière révision de cette AP/CP a été votée le 14 juin 2019.

Afin de permettre la signature d'un avenant au marché de travaux prévoyant des travaux supplémentaires, il convient aujourd'hui de revoir l'enveloppe globale de l'opération.

Les dépenses d'investissement de l'année 2019 étant clôturées, il est également nécessaire de revoir l'échéancier de paiement.

L'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme présentée le 14 juin dernier est le suivant :

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>Somme des CP</i>
650 000 €	7 000 €	303 000 €	340 000 €	650 000 €

Conformément à l'avancement de l'opération et à la nécessité de signer un avenant, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal d'actualiser cette AP/CP selon l'échéancier suivant :

<i>Montant AP</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>	<i>CP 2020</i>	<i>Somme des CP</i>
690 000 €	7 000 €	150 000 €	533 000 €	690 000 €

Ce qui représente une augmentation de 40.000 euros

Monsieur le Maire informe que le PC a fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif pour cette opération (problème de la salle périscolaire au bout de la cour).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 129 :** Révision de l'Autorisation de Programme pour l'opération de réhabilitation de la Salle Polyvalente

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente confié à la SPL Sophia, une Autorisation de Programme de 2 090 000 € a été votée le 17 juin 2016.
La dernière révision de cette autorisation date du 5 avril 2019.

Les travaux sont terminés à ce jour, mais l'estimation fournie en début d'année par la SPL a vu un ajustement lors de la vérification des comptes à solder.
Il convient donc de mettre à jour le montant de l'enveloppe globale et les crédits de paiements afin de prendre en compte les dernières dépenses sur cette opération.
Pour mémoire, l'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme voté le 05 avril 2019 est le suivant :

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Somme des CP
2 300 000 €	57 000 €	170 000 €	1 275 000 €	770 000 €	28 000 €	2 300 000 €

Le nouvel échéancier proposé est le suivant :

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Somme des CP
2 411 000 €	57 000 €	170 000 €	1 275 000 €	768 000 €	141 000 €	2 411 000 €

Ce qui représente une augmentation de 111.000 euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 130 :** Autorisation de Programme pour la participation à l'opération Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il vous est proposé de mettre en place une Autorisation de Programme de 45 500 € afin de prendre en compte la temporalité de cette étude et de ses documents annexes.

Pour intégrer le zonage des eaux pluviales qui est en cours de réalisation.

L'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme est le suivant :

Montant AP	CP 2019	CP 2020	Somme des CP
45 500 €	12 500 €	33 000 €	45 500 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 131 :** Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2020

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 Modifié par **Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3** :
"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6."

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 :

(BP 5 385 000)+(324 500 total crédits votés DM)

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » (1 224 279 euros en 2019) et dépenses d'ordre (96 000 en 2019)

Soit $(5\,385\,000 + 324\,500 - 1\,224\,279 - 96\,000) * 25\% = 1\,097\,305.25$ euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 097 305.25 euros et de le ventiler par opération de la manière suivante :

- 350 000 euros sur l'opération 2020-01 Voirie 2020
- 200 000 euros sur l'opération 268 Aménagement du Village *
- 200 000 euros sur l'opération 279 Bâtiments Communaux
- 50 000 euros sur l'opération Acquisition et Ventes Foncières
- 50 000 euros sur l'opération 2016-07 Equipement Sportifs
- 40 000 euros sur l'opération 287 Acquisition Véhicule
- 35 000 euros sur l'opération 10 Logiciels et Matériel Informatique
- 30 000 euros sur l'opération 259 Equipement Scolaires
- 30 000 euros sur l'opération 246 Travaux Ecole
- 25 000 euros sur l'opération 231 Cimetière
- 25 000 euros sur l'opération 168 Matériel Divers
- 20 000 euros sur l'opération Portail Citoyen
- 20 000 euros sur l'opération 14 Patrimoine
- 10 000 euros sur l'opération Mobilier
- 7 305.25 euros sur l'opération 13 Economie d'Energie
- 5 000 euros sur l'opération 293 Matériel Parking

Monsieur BERTAINA demande des informations sur l'aménagement du village ! C'est de l'entretien, jardinière, fleurissement répond Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 132 : Convention de location d'une cave 27 Grand Rue**

Dans la continuité d'une revitalisation du cœur du village médiéval et de la bonne gestion du patrimoine foncier Monsieur le Maire propose de louer une cave sis grand rue.

Cette cave nécessite de gros travaux de mise aux normes électriques et d'aménagement gros œuvre.

Pour exercer une activité d'artisanat atelier de confection d'objets divers insolites bougie savons artisanaux et divers, l'intéressé propose de réaliser l'intégralité des travaux pour être opérationnel pour la saison 2020.

Le contrat serait d'une durée égale à l'amortissement soit de 10 ans et avec un loyer d'un montant de 200 euros mensuels habituellement délibéré avec une échéance annuelle à terme échue à compter du 1^{er} avril 2020.

La commune assurera la pose du compteur d'électricité.

Madame BENSA pose la question suivante : est ce qu'il y a un cahier des charges ? Non répond Monsieur le Maire nous suivrons uniquement l'évolution des travaux que le loueur réalisera en s'assurant que toutes les normes de sécurité sont respectées et qu'il suit la réglementation en matière d'urbanisme (façade).

Monsieur le Maire propose au Conseil **de l'autoriser** à signer le contrat de location à intervenir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

*** Délibération n° 2019 / 133 : Prime allouée aux agents recenseurs pour motivations**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'ensemble des habitants de Tourrettes sur Loup seront recensés du 16 janvier au 15 février 2020. Les agents recenseurs sont rémunérés par la Commune à partir d'une subvention de l'Etat. Leur travail va durer plus de 4 semaines, c'est un travail ingrat. Il convient de valoriser financièrement ce travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil **DE DECIDER** d'allouer une prime de 300 € à chaque agent recenseur qui a finalisé son secteur et une prime de 150 € pour ceux dont le district attribué a nécessité l'utilisation de leur véhicule personnel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le rapport de l'INSEE et qu'au 1^{er} janvier 2019 la commune de Tourrettes sur Loup à 4078 habitants.

Point rajouté en préambule

*** Délibération n° 2019 / 134 : Demande de subvention pour l'acquisition du site du Moulin ROUSSIL**

Monsieur le Maire propose l'acquisition du site du Moulin de ROUSSIL et de solliciter des subventions les plus élevées possibles dans le cadre de cette acquisition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

INFORMATIONS DU MAIRE

1 / Nous avons un gros problème en Urbanisme, l'agent instructeur restant part à la fin de l'année 2019 il ne renouvelle pas son contrat. J'ai donc pris la décision de fermer le service de l'urbanisme jusqu'au 10 janvier 2020.

Une nouvelle instructrice arrive dans notre commune le 6 janvier 2020 et nous avons fait une demande au CDG 06 pour un autre instructeur.

2 / Madame Edith SCARAMOZZINO prend une nouvelle fonction. Elle travaillait au restaurant scolaire, elle sera en charge de l'agence postale communale qui sera au niveau de l'accueil de la mairie. Les heures d'ouvertures seront celles de la mairie plus le samedi matin. Une autre personne sera formée pour une continuité de service.

3 / Notre DGS, Monsieur SILVE va bien, il continue à suivre les affaires de la commune (TPH et télétravail).

4 / Beaucoup de problèmes de personnels actuellement !!

5 / J'ai refusé de signer la convention pour le « projet Franco Fête » de 2020 car je ne peux pas engager la prochaine municipalité.

6 / Le terrain des Vignons (futur logements sociaux) n'est toujours pas vendu, donc nous ne touchons pas la subvention du Conseil Départemental des A-M. La commune aura la décision du tribunal le 16 janvier 2020 concernant la requête de Monsieur SNIDJER.

7 / Les travaux au bâtiment de la Presse ont commencé au 1^{er} étage pour le logement.

8 / Rendez-vous le 19 décembre 2019 pour les futurs logements au Pont du Loup avec l'ABF.

9 / Un CUO a été déposé pour les « Vergers » par UNICIL avec une solution d'assainissement à confirmer ultérieurement par la CASA.

10 / La CASA fera l'instruction des permis de construire concernant l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales.

11 / A la suite de certaines affirmations critiques, le détail du bilan 2019 du CCAS est donné :

TYPOLOGIE DES PERSONNES AIDÉES :

45 % couple avec enfant(s)

25 % personne seule avec enfant(s)

15 % personne seule retraitée

15 % personne seule

a) 5 aides financières :

paiement de factures : 2 pour l'eau – 1 de cantine – 1 EDF – 1 réparation de voiture
20 cartes cadeaux de Noël distribuées

b) Aides alimentaires :

23 bons alimentaires - 50 colis alimentaires – 3940 repas facturés aux personnes âgées livrés par le CAT et 6 déplacements à la banque alimentaire de Nice pour retrait d'aliment.

c) Réalisation de dossier et suivi :

- 15 APA – 2 ASPA – 10 CMU – 12 MDPH
- 35 Demandes de logements sociaux, 3 logements vacants dont 2 attribués et l'autre en cours d'attribution,
- 9 obligations alimentaires – 5 placements en maison ou foyer
- 5 demandes enquête sociale du TGI
- 2 créations d'activité auto-entrepreneur jeune de moins de 25 ans
- 3 inscriptions demandeur d'emploi
- 2 demande d'aide juridictionnelle
- 20 rédaction de courrier divers à la demande du public (demande dégrèvement d'impôt, paiement différé, demande faite au tribunal, demande de CAF
- 8 déclarations trimestriel RSA
- 1 signalement contre l'habitat indigne

L'organisation du repas des Aînés : 610 invitations envoyés pour le repas de Noël : 182 personnes au repas et 150 colis de Noël offert.

d) divers :

Soutien, écoute et aide psychologique apportés toute l'année à des personnes en situation de crise ou difficultés provisoires, dont 2 personnes suite à tentative de suicide.

Aider et orienter au mieux chaque cas, tous étant très particulier.

35 visites à domiciles réalisées par Madame GARCIA, Adjointe aux affaires sociales

Mise en relation entre les personnes âgées et certains particuliers de Tourrettes sur Loup pratiquant le service d'aide à domicile.

Lien quotidien avec l'assistante sociale du secteur et autres partenaires sociaux.

Pour information permanence de 4 demies journée de la MSAP à Tourrettes depuis son ouverture :

25 personnes ont été reçues sur des problématiques comme les droits CAF, CPAM, retraite, impôts, démarche auprès de Pôle Emploi, démarche concernant également carte grise, démarches liées au handicap auprès de la MDPH, et demandes d'information vers antenne de justice.

Pas de questions des élus.

Monsieur le Maire donne la parole au public. Pas de question dans la salle.

Fin du Conseil à 19 h 10.